

Commission Territoires - 17 octobre 2013

PROJET D'AVIS POUR LE MOYEN TERME 2014 -2018 PROPOSÉ AU CONSEIL

Cette version est une proposition du Secrétariat général du Cnis pour débat lors de la commission
Merci de faire parvenir vos remarques au plus tard le 4 octobre

Remarques:

- Ces avis ont été rédigés sur la base des attentes¹ exprimées par les utilisateurs. Ils reprennent en particulier les attentes formulées dans d'autres commissions du Cnis et lors de la rencontre « Attractivité et dynamiques économiques des territoires » du 27 juin dernier.
- Ces avis font état de données sur « les territoires » sans en préciser à chaque fois les contours. Dans certains cas seul le niveau régional est requis, alors que, dans d'autres domaines, la demande porte sur des niveaux infra-régionaux. Le dialogue entre utilisateurs et producteurs des années à venir apportera les précisions géographiques nécessaires, en fonction de l'usage et des contraintes liées aux données disponibles.

Avis n° 1

Mise à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants

Le Conseil souligne l'importance des « référentiels » de données locales qui permettent de s'accorder sur des concepts communs et de faire de comparaisons spatiales dans certains domaines clés.
Il souhaite que les investissements importants qui ont été faits par la statistique publique pour leur production se prolongent par leur mise à jour, leur enrichissement ainsi qu'une plus grande pédagogie et visibilité dans leur mise à disposition.

Ceci concerne les référentiels suivants :

Avis 1.A - Les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD), pour lesquels il est souhaité prioritairement des compléments sur les **disparités de niveaux de vie**, les différentes formes de **précarité sociale** (halo de la pauvreté, mal-logement, surendettement...), les pratiques culturelles, et l'**intensité de l'engagement citoyen**. Une réflexion est attendue sur les possibilités d'intégrer plus généralement des indicateurs subjectifs de bien-être au sens « Stiglitz » .

Avis 1.B - Les indicateurs sociaux départementaux, pour lesquels il est souhaité une **meilleure mesure des populations** potentiellement concernées par un accompagnement social en raison de leur situation familiale (personnes isolées, familles monoparentales...), de leur âge (petite enfance, personnes âgées...), de leur état de santé, de leur handicap...

Avis 1.C - Les indicateurs d'occupation de l'espace, pour lesquels il est demandé une **plus grande cohérence et pédagogie** de diffusion, afin de mieux cibler les données adaptées à chaque enjeu et à son échelle géographique (étalement urbain, consommation des terres agricoles, plans d'urbanisme, observation de la biodiversité...). Ces indicateurs demanderaient également à être complétés d'une **géolocalisation fine des bâtiments d'activité** (entreprises, entrepôts...) et de leur emprise au sol.

Avis 1.D - Les indicateurs d'accès aux services et équipements, pour lesquels il est demandé des **enrichissements** dans plusieurs directions :

- élargissement aux points « multi-services » et aux services numériques (e_santé, e_learning, bornes numériques d'accès aux services publics),
- élargissement aux services aux entreprises (et pas seulement aux ménages),
- intégration de critères de fréquentation et de qualité (tarifs, horaires, accessibilité aux handicapés capacités de transferts de données pour les services numériques;...).

Afin de mieux calibrer l'offre de services, le Conseil préconise également que la statistique publique mette à disposition régulièrement une mesure des **populations présentes** à différents moments sur un territoire, et un outil de mesure de l'accessibilité (distancier).

¹ Voir document « Attentes des utilisateurs pour le moyen terme 2014-2018 de la Commission Territoires » sur le site du Cnis.

Avis n°2

Thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la statistique publique

Le Conseil constate que certains thèmes viennent ou reviennent au premier plan des préoccupations des acteurs territoriaux et qu'il conviendrait que ceux-ci fassent l'objet de réflexions dans le cadre des commissions du Cnis, si nécessaire de groupes de travail, pour préciser les attentes en terme de production statistique.

Les thèmes concernés sont les suivants :

Avis 2.A - Économie locale - Mieux connaître le **système productif local** et ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise), avec l'étranger, sa capacité d'innovation, les fonctions assurées par les emplois au niveau des établissements (approche à approfondir).

Avis 2.B - Environnement - Disposer d'indicateurs sur le **comportement écologique des agents économiques** sur le territoire, notamment en matière de **déchets** (production, gaspillage, recyclage...), **d'émission de gaz** à effet de serre et de **consommation d'énergie**.

Avis 2.C - Mobilité-Déplacements - Avoir **une vision globale de la mobilité dans un territoire**, en terme de flux (volume, origine-destination suivant travail, études, loisirs), de modes, y compris l'intermodalité, les modes « doux » (deux roues...), alternatifs (co-voiturage...), avec une mesure du poids des transports publics, toutes autorités de transports (AOT) confondues.

Avis 2.D - Santé - Pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée sur les **parcours de soins**, ce qui suppose un travail de recueil et d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes.

Avis 2.E - Éducation nationale - Identifier les tensions qui pourraient exister dans certains territoires entre **offre et demande** en matière d'éducation.

Avis 2.F - Insertion professionnelle

Développer la connaissance du **lien entre emploi et formation** au niveau local.

Connaître les parcours d'insertion professionnelle **des populations en difficulté** (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Avis 2.G - Les processus d'innovation, pour lesquels il existe actuellement des indicateurs épars et incomplets, parfois difficilement mobilisables.

Avis n° 3 - Thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours

Le Conseil rappelle de fortes attentes dans les domaines suivants pour lesquels il suivra avec attention les travaux en cours :

Avis 3.A - L'action publique dans les territoires - Mesurer les dépenses territoriales de l'État ainsi que les dépenses des collectivités locales et de leurs opérateurs, par grandes fonctions, au niveau territorial. Disposer de comptes par niveau de collectivités territoriales.

Avis 3.B - L'emploi public - Poursuivre les avancées dans ce domaine en précisant les domaines d'intervention des emplois publics locaux et en mesurant les transferts d'emploi d'un niveau de collectivité à un autre.

Avis 3.C - L'emploi local - Produire des estimations d'emploi plus précoces qui permettent de mieux suivre et comprendre les évolutions sur des périodes récentes.

Avis 3.D- Marché de l'immobilier et du foncier - Disposer de statistiques sur le coût d'acquisition et le loyer des logements, ainsi que sur le prix des terrains et des droits bâtir, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Avis 4.A - Données carroyées,

Le Conseil recommande un dialogue étroit avec les utilisateurs de **données carroyées** pour définir, en liaison avec les travaux d'Eurostat, l'évolution de leur contenu, de leur forme de mise à disposition et de leur couverture géographique, pour laquelle des extensions sont attendues dans les Dom et d'autres espaces tels que le périurbain ou le transfrontalier.

Avis 4.B - Recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population.**

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020** afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Avis 4.C - Dispositif d'observation partagé avec les collectivités territoriales

Le Conseil préconise que se poursuive une **réflexion commune entre la statistique publique et les collectivités territoriales** de façon à ce que le dispositif d'observation sur les territoires s'enrichisse, en particulier :

- de données produites par les collectivités territoriales ou leurs opérateurs,
- et, autant que possible, de la territorialisation d'enquêtes nationales de la statistique publique (emploi, logement, budget, innovation, utilisation des TIC..).

Avis 4.D - Comparaisons européennes

Le conseil rappelle le besoin d'élargir l'horizon des **comparaisons à l'échelle européenne**, en priorité sur les indicateurs « Europe 2020 » sur l'emploi, la formation, et la pauvreté ainsi que sur l'énergie et le climat. La question des comparaisons européenne se pose également pour disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les **espaces transfrontaliers.**

Avis 4.E - Outre-Mer (départements et collectivités)

Le Conseil rappelle **l'importance de l'information statistique sur la France d'Outre-Mer**, indispensable aux équilibres territoriaux et souhaite que le point soit régulièrement fait sur cette question au sein de la commission ou du bureau du Cnis.